

bordereau d'envoi



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
CORSE**

**Liberté
Égalité
Fraternité**

DDT 2B

Service instructeur

DDT Haute-Corse UTN/CENTRE INSTRUC-
TEUR DE BASTIA

dossier n° PC 02B 286 22 N0006

date de dépôt : 01 septembre 2022

demandeur : Madame HUBERT Martine
pour : construction d'une maison individuelle

M. Dominique ALBERTINI, Maire de Sorbo-Oca-
gnano
Mairie de SORBO OCAGNANO
20213 Sorbo-Ocagnano

Le 30 janvier 2023

Objet : transmission d'une proposition de décision sur une demande de permis de construire
affaire suivie par : AMEDEI Dominique
04 20 06 70 04
dominique.amedei@equipement-agriculture.gouv.fr.

Références du dossier

Demande de permis de construire pour une maison individuelle n° PC 02B 286 22 N0006
Déposée le 01 septembre 2022

Pour le(s) demandeur(s) suivant(s) :
HUBERT Martine

Liste des travaux : nouvelle construction

Sur un(des) terrain(s) situé(s) à :
RTE de Pinarello Querciolo
lieu-dit Suale
20213 Sorbo-Ocagnano

Date limite avant laquelle le courrier doit être notifié au demandeur :

Désignation des pièces :

Arrêté de décision

Observations :

Accord sous condition

Pascal POMPONI


Chef de l'Unité ADS

N.B : merci de nous informer rapidement de la date de signature de la décision et de la date de sa notification au demandeur.

COURRIER REÇU LE

- 7 FEV. 2023

MAIRIE DE SORBO OCAGNANO



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
CORSE**

**Liberté
Égalité
Fraternité**

dossier n° PC 02B 286 22 N0006

date de dépôt : **01 septembre 2022**
demandeur : **Madame HUBERT Martine**
pour : **construction d'une maison individuelle**
adresse terrain : **RTE de Pinarello Querciolo lieu-
dit Suale, à Sorbo-Ocagnano (20213)**

Commune de Sorbo-Ocagnano

**ARRÊTÉ N°
Confirmant un permis de construire
au nom de l'État**

Le maire de Sorbo-Ocagnano,

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 01 septembre 2022 par Madame HUBERT Martine demeurant lieu-dit Guglielmo, Biguglia (20620);

Vu l'objet de la demande :

- pour la construction d'une maison individuelle ;
- sur un terrain situé RTE de Pinarello Querciolo lieu-dit Suale, à Sorbo-Ocagnano (20213) ;
- pour une surface de plancher créée de 115 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) approuvé le 02 octobre 2015 ;

Vu le permis de construire tacite en date du 01 novembre 2022 ;

Considérant que le projet consiste en la création d'une maison individuelle.

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Corse.

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire tacite en date du 01 novembre 2022 est confirmé sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

Conformément à l'article L.332-15 du code de l'urbanisme, un financement peut être exigé des bénéficiaires détenteurs d'une autorisation de construire concernant les travaux nécessaires à la desserte des réseaux d'eau potable et d'électricité.

A
Le 7/4/23
P/Le Maire
L'adjoint délégué Le maire,

